



**Comité européen  
des régions**

**Contact:**  
[SupportUkraine@cor.europa.eu](mailto:SupportUkraine@cor.europa.eu)

## **Foire aux questions** **Camps d'été pour les enfants et les jeunes**

### **Qui sont les organisateurs? Qui contacter?**

Les camps d'été sont organisés par des villes et des régions de l'Union européenne, en coordination avec l'Association des villes ukrainiennes et en collaboration avec le Comité européen des régions. Si vous envisagez de participer au projet en tant qu'hôte, veuillez contacter: [SupportUkraine@cor.europa.eu](mailto:SupportUkraine@cor.europa.eu).

### **Qui peut bénéficier des camps d'été?**

- Les enfants et les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire (de 6 à 17 ans)
- Les aidants qui les accompagnent (un adulte pour dix enfants).

### **Quel est l'objectif principal de ces camps d'été?**

L'idée est de créer un espace où les enfants et les jeunes peuvent se sentir en sécurité et retrouver une forme de normalité grâce à une routine et à des activités quotidiennes équilibrées, susceptibles d'aider à rétablir leur confiance dans l'avenir et à les distraire des expériences traumatisantes qu'ils ont traversées.

### **En quoi ces camps d'été pourraient-ils aider les enfants et les jeunes?**

- En les distrayant des expériences traumatisantes liées à la guerre
- En réduisant la charge psychoémotionnelle
- En leur offrant des activités récréatives organisées
- En leur proposant un échange culturel
- En favorisant leur rétablissement et leur épanouissement personnel
- En les aidant à acquérir une langue étrangère et d'autres compétences pendant les vacances scolaires, dans un environnement sûr.

### **Quelle est la durée des camps d'été?**

La durée dépend de la disponibilité des hôtes. Toutes les offres sont les bienvenues, mais nous recommandons une durée d'au moins quatre semaines.

### **Quels coûts incombent à la collectivité d'accueil?**

Tous les frais afférents aux enfants et aux accompagnateurs ukrainiens (y compris les trajets éventuels pendant leur séjour et les activités organisées au cours du camp) sont pris en charge par la collectivité locale ou régionale d'accueil, avec la participation éventuelle de partenaires privés locaux.

### **Qui prend en charge les frais de voyage?**

- Hors d'Ukraine: l'autorité locale ou régionale d'accueil organise le transport du groupe d'enfants/de jeunes entre la frontière ukrainienne et la destination finale, à l'aller comme au retour.
- En Ukraine: les partenaires ukrainiens seraient chargés d'accompagner en toute sécurité les enfants/jeunes vers les points de collecte convenus à la frontière.

### **Quelles prestations seront fournies pendant le séjour des enfants/jeunes dans les camps?**

La collectivité locale ou régionale d'accueil devrait fournir les prestations suivantes:

- hébergement collectif en pension/internat ou dans des installations similaires;
- 3 ou 4 repas par jour, ainsi que de l'eau ou toute autre boisson non alcoolisée en suffisance;
- possibilité de contacter des proches régulièrement;
- assurance maladie au cours du séjour;
- équipements de soutien, en fonction des besoins respectifs des enfants/jeunes et des activités prévues;
- vêtements, chaussures, produits d'hygiène et serviettes de toilette.

### **Quel type d'activités pourrait être organisé pendant les camps?**

Sport, activités de consolidation de l'esprit d'équipe et jeux actifs; «master classes»; séances de formation, cours d'art et d'artisanat, de design, de photographie, de cinéma; excursions et visites de villes, assistance psychologique organisée (toutes catégories de camps existantes: camps sportifs ou de scoutisme, séjours linguistiques ou créatifs,etc.).

### **Quels sont les documents requis?**

Les principaux documents sont les suivants:

- passeport (passeport étranger pour les aidants qui accompagnent les enfants);
- acte de naissance de l'enfant;
- procuration (notariée) de l'un des parents;
- ordre des pouvoirs publics locaux de constituer un groupe et de désigner les personnes responsables des enfants pendant leur séjour dans le camp;
- accord entre la partie hôte et la localité ukrainienne.

### **Informations supplémentaires et déclarations de confidentialité**

- L'Association des villes ukrainiennes, en étroite coopération avec les collectivités territoriales européennes d'accueil, devrait veiller à ce que tous les documents et procédures administratives nécessaires au voyage, ainsi qu'au séjour dans la collectivité d'accueil, soient fournis de manière transparente, coordonnée et en temps utile.
- L'Association des villes ukrainiennes centralise les besoins de chaque municipalité et traite les propositions venues des pays européens. Elle met en contact les municipalités étrangères prêtes à organiser des camps d'été pour accueillir des enfants ukrainiens. Elle donne au maire de la localité concernée des instructions claires s'agissant de préserver la confidentialité et de ne pas diffuser d'informations sur les détails concernant le départ des enfants.
- C'est la partie chargée de l'accueil qui est responsable de la vie et de la santé des enfants pendant le camp.

**Informations complémentaires:**

[SupportUkraine@cor.europa.eu](mailto:SupportUkraine@cor.europa.eu)